



## Probleme courtier et contrats électricité

-----  
Par chrouge

Bonjour,

J'ai été contacté par un courtier en juin 2020 pour changer 3 contrats d'énergie.

J'ai accepté de changer de fournisseur d'énergie mais je n'ai pas relus les contrats lors de la signature. Je n'ai jamais été en contact avec le fournisseur durant la négociation.

Après réception d'une facture, je me suis rendu compte que l'analyse et le comparatif du courtier était erroné. Les taxes TURPE étaient incluses chez mon ancien fournisseur et pas sur le nouveau du coup j'ai une augmentation importante de mes factures.

A la lecture des conditions de résiliation, en tant de professionnel SCI, je suis engagé pendant 4 ans et les frais de résiliation sont élevés.

Mais les contrats que j'ai signé sont incorrect.

Sur le 1er contrat et le 2e contrat le numéro de siret et le code APE sont erronés.

Sur le 3e contrat le titulaire de la ligne est faux (local loué à une autre société qui était le titulaire de la ligne depuis 2006), j'ai donc signé un contrat à la place du gérant de cette société qui n'a pas reçu les offres.

Le courtier a mélangé les informations transmises au fournisseur.

Les contrats sont-ils légaux et puis-je demander à les renégocier ou en cas de refus à les résilier sans préjudice.

Merci pour vos réponses.